



COMITE SYNDICAL

DU 15 JANVIER 2026

PROCES VERBAL

COMITÉ SYNDICAL DU 15 JANVIER 2026

Réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves CHOUTEAU

LISTE DES PRESENTS

Membres du Syndicat en exercice : 53
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30
Date de de convocation : le 9 janvier 2026
Affichage : le 9 janvier 2026

Délégués titulaires présents : M. ABELARD Yvon, M. BARICAULT Jean-Claude, M. BERTHONNEAU Frédéric, M. BODIN Jean-Pierre, M. BOUTET Didier, M. BROUARD Dominique, M. CACLIN Philippe, M. CHARRIER Yannick, M. CHOURRÉ Gilles, M. CHOUTEAU Yves, Mme COME Maïté, M. CUSEY Éric, M. DUGAS Luc-Jean, M. FERCHAUD Jean-Noël, Mme FERCHAUD Pascale, M. FOUCHÉ Étienne, M. GARAUULT Jean-Pierre, M. GUICHET Alain, M. GUILLOTEAU Guy, M. LAVALT Claude, M. LHERMITTE Jean-François, Mme MICOU Corine, M. MORICEAU Roland, M. NIORT Stéphane, Mme NOUREAU Dominique, M. ONILLON Denis, Mme REGNIER Dominique, M. ROCHARD Sébastien.

Pouvoirs : Mme ARDRIT Edwige donne pouvoir à M. Roland MORICEAU.
M. GUERINEAU Louis-Marie donne pouvoir à M. Yves CHOUTEAU.

Délégués titulaires excusés : Mme Edwige ARDRIT, M. BOISSONOT André, Mme BOURDIER Christine, M. GUERINEAU Louis-Marie, M. JOLLET Didier, M. MERCERON Christian, Mme OBADIA Diana.

Délégués titulaires absents : Mme AUZANNET Suzette, M. BERGEON Patrice, M. BERTHELOT Bruno, M. BERTHELOT Olivier, CHARRÉ Emmanuel, M. CHESNEAU Étienne, M. DAHAIS Jean-François, M. DECESVRE Thierry, M. DURAND Fabrice, M. GAYET Olivier, M. GRIMAULT Richard, M. HAYE Jean-Marie, M. LALLEMAND René, M. MARY François, M. OLIVIER Pascal, M. RENAULT Jean-Michel, M. ROUSSEAU Jean-Pierre, Mme Patricia ROUXEL.

Secrétaire de séance du Comité syndical : M. BERTHONNEAU Frédéric

Procès-verbal du Comité Syndical du 15 janvier 2026

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 5 décembre 2025,
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026,
3. Questions diverses.

En préambule, le Président annonce que la séance est enregistrée. Il relève la bonne participation des élus au Comité syndical.

M le Président fait un point détaillé de la situation de l'usine TVME ainsi que des négociations et procédures en cours avec les entreprises AR-VALS et BREUIL, titulaires des marchés de travaux sur le TVME.

M. le Président annonce à l'assemblée que le SMITED a reçu un courrier en date du 26 décembre 2025 annonçant que M. Geldreich, directeur de la société ARVALS, a déposé une requête en référé expertise au tribunal administratif de Poitiers. Les négociations entamées n'ont pu aboutir à un protocole transactionnel pour la sortie des marchés des lots 2 (broyage et bio séchage) et 3 (process de tri et préparation de CSR).

Il annonce que notre avocate ne peut plus nous accompagner sur le dossier puisque notre maître d'œuvre va être mis dans la cause dans le cadre de cette procédure. Le SMITED sera désormais représenté par un nouveau cabinet d'avocats spécialisé dans les marchés publics et sur les installations de traitement des déchets.

Par courrier, la société ARVALS demande maintenant la réception partielle des travaux de ses sous-traitants. Une réponse est en cours d'étude par notre nouvel avocat.

Compte tenu des difficultés de bio séchage, M. Denis ONILLON explique que le CRER est intervenu sur le TVME pour réaliser un audit thermique et comprendre l'origine des dysfonctionnements afin de proposer des solutions d'amélioration des performances sur des durées plus courtes avec un apport de chaleur extérieur. M. le Président ajoute que ce projet permettrait de se rapprocher du modèle de traitement de 45000T/an et que le coût d'installation serait compensé par le volume complémentaire traité. Un meilleur séchage apportera un meilleur PCI et nous pourrions peut-être viser une qualité supérieure de Combustible Solide de Récupération (CSR).

M. Jean-François LHERMITTE suggère que le comité syndical donne pouvoir au Président par délibération concernant la procédure AR-VALS afin d'apporter le soutien des collectivités adhérentes et permettre au Président de gérer ce dossier jusqu'aux prochaines élections.

M. le Président informe les élus qu'une demande de rendez-vous a été faite au préfet, qui n'a pas répondu favorablement à ce jour malgré plusieurs tentatives.

M. Roland MORICEAU demande que soit précisé les enjeux financiers avec AR-VALS.

M. le Président répond que le solde du marché n'est pas encore réglé du fait de la non-réception de travaux. Il reste à régler sur ces 2 marchés une somme de 1 613 000€ HT dont 362 000€ HT aux sous-traitants. Dans la négociation, le SMITED a renoncé à l'application des pénalités de retard pour un montant de 196 000€ HT.

AR-VALS a estimé un préjudice d'environ 1.2K€ suite à leur maintien sur site plus longtemps que prévu et sollicitation de prestations extérieures. Après négociations, le différend restant entre le SMITED et AR-VALS s'élève à environ 230 000€ HT.

M. Roland MORICEAU demande si le SMITED a chiffré les besoins en investissement complémentaire nécessaire à l'atteinte de la capacité nominale de l'usine. M. le Président répond que l'on a identifié des modifications à apporter à l'usine mais que nous n'avons pas de chiffrage pour le moment. L'ajout de source de chaleur mentionné par le CRER ainsi que le rapport de M. BUGEL, expert co-missionné par le SMITED et ARVALS en 2025, nous donne des pistes intéressantes de travail. Néanmoins, il nous faudra l'assistance d'un ou plusieurs Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) en 2026 pour réaliser ses opérations. Il espère pouvons entamer les modifications fin 2026.

M. Denis ONILLON ajoute que le CRER propose de mettre en place une solution provisoire qui pourra être validée et ajustée par la suite. M. le Président ajoute que cela est réalisable en 10 mois mais qu'il nous faudra la validation des services de l'état qui au début du projet, nous a fait remarquer que l'installation était énergivore. Il souligne que le Syndicat exerce tout d'abord une mission de service public de traitement des déchets.

Mme la Directrice ajoute que le Smited rencontrera la DREAL mardi 20 janvier 2026 pour évoquer le sujet.

Mme Maïté COME souhaite savoir si nous connaissons le type de carburant envisagé pour cette source de chaleur complémentaire ? M. Denis ONILLON répond que rien n'est défini à ce jour et que tout est envisageable. Le gaz ou le bois sera à étudier mais le test pourrait est fait avec du fioul. Mme la directrice ajoute que la pompe à chaleur est, a priori, exclue puisque de capacité insuffisante sur ce type de réseau.

M. Stéphane NIORT demande s'il a été évoqué l'utilisation de déshumidificateurs ? M. Denis ONILLON répond que suite aux échanges avec le CRER, il est préférable de chauffer l'air car il se charge en eau et est évacué ensuite par le système d'aspiration.

Mme Dominique NOUREAU souhaite savoir si nous avons un retour d'expérience d'autres usines, en France ou en Europe, pour résoudre le problème de séchage ? M. le Président répond que le TVME est l'unique usine qui traite avec un gisement 100% en Ordures Ménagères Résiduelles.

Mme Dominique NOUREAU souhaite savoir où en est le projet d'ajout de tout-venant de déchetterie ? M. le Président répond que ce projet a été évoqué au départ. La mise en place des nouvelles filières REP dans les collectivités a affaibli le gisement et demande un second tri mais que cela reste envisageable mais n'est pas une priorité pour le moment car l'usine traite les refus de tri de la SPL UniTri.

Mme la directrice ajoute qu'une campagne de caractérisation sera réalisée en 2026 pour savoir si la composition du flux restant dans les bennes « Tout-Venant » reste intéressante pour la fabrication de CSR. L'apport des refus de tri de la SPL UniTri contribue à diminuer le taux d'humidité et permet de décompacter le gisement ce qui améliore l'évacuation de l'eau et le séchage.

1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 5 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 5 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Préalablement au vote du Budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires envisagées pour la collectivité et d'informer de sa situation financière. Pour rappel, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

2.1/ Contexte général : situation économique et sociale

2.1.1. / Situation globale

L'inflation française, à hauteur de 0,9% (indice IPCH) est une des plus faibles de la zone Euro, tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15% en février 2015. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3% de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'inflation française resterait donc modérée en 2026 à hauteur de 1,5-1,7%, qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel. Un secteur est particulièrement impacté, le bâtiment qui traverse une crise profonde et entraîne par ricochet une chute des besoins en Combustible Solide de Récupération (CSR) des cimenteries françaises, régulièrement à l'arrêt dans ce contexte.

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le budget de l'état 2026 n'a pas pu être voté avant le 31/12/2025. Une loi de finances spéciale a été votée dans l'attente d'un budget complet en 2026.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été instituée par la loi de finances 1999 avec pour objectif d'optimiser la gestion des déchets, en favorisant la réduction, le tri et le recyclage afin de réduire les quantités de déchets non valorisables. La loi de finances 2019 a fixé une trajectoire d'augmentation jusqu'en 2025 qui aboutit à appliquer en 2025 un tarif de TGAP de 65€/T de déchets enfouis et de 25€/T de déchets incinérés. Le PLF 2026 prévoyait de prolonger cette trajectoire à la hausse jusqu'en 2030 impactant fortement les collectivités en territoires ruraux, plus dépendants des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux. En compensation, le PLF 2026 prévoyait également une mesure de simplification avec l'application d'un taux de TVA à 5,5% pour l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets, contrairement à aujourd'hui où 2 taux de TVA co-existent : 5,5% pour les collectes sélectives, le tri et le recyclage des déchets et 10% pour les autres modes de collecte et de traitement. Afin de responsabiliser les entreprises mettant sur le marché les emballages en plastique, le PLF 2026 proposait, de plus, une nouvelle taxe sur les emballages en plastiques non recyclés de 30€ par tonne en 2026, avec une progression jusqu'à 150 € en 2030.

M. le Président ajoute qu'il n'y a pas de vote de budget de l'état à ce jour. Il évoque un risque de hausse de la TGAP (2 propositions sur la table : 105€ HT/T ou 85€ HT/T en 2030) avec une baisse de la TVA de 10 à 5.5% en compensation. Cela aura un impact sur les collectivités avec une augmentation de 10€ supplémentaire à la tonne.

De plus, le SMITED va subir pour la seconde année, la mise en place par arrêté préfectoral du 28 octobre 2024, d'une surtaxe de TGAP de 5€ HT/T en 2026. Cette nouvelle taxe s'appliquera, à la suite du non-respect des objectifs de réduction de 50% des quantités de déchets traités en installation de stockage de déchets non dangereux entre 2010 et 2025 (objectif fixé au 7° du I de l'article L.541-1 du Code de l'Environnement).

La baisse des prix de l'énergie se poursuit en 2026, quant à elle, dans le cadre du groupement d'achat d'électricité du SIEDS, auquel le SMITED adhère.

Mme la directrice ajoute qu'il est prévu une baisse du taux du livret A qui impacte l'emprunt de 5 000 000€, contracté auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux de l'usine.

2.1.2/ Situation du SMITED

Composition de la collectivité au 1^{er} janvier 2026

Le SMITED est constitué d'un syndicat intercommunal : le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine, de 5 communautés de communes : la Communauté de Communes Mellois en Poitou, la Communauté de Communes Val de Gâtine, la Communauté de Communes du Pays Thouarsais, la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine et la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet et 1 communauté d'agglomération : la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

La Communauté d'Agglomération du Niortais bénéficie des prestations de traitement, sous couvert d'une convention d'entente de 6 années (2023/2028) à hauteur d'une prévision de 3 900 tonnes en 2026 (ou 20% des tonnages d'ordures ménagères produits annuellement). Le SMITED assure également le traitement de 5 000 tonnes d'ordures ménagères dans le cadre d'un marché, passé avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour 4 années depuis le 1^{er} janvier 2023.

Compétences du Syndicat

Pour mémoire, la compétence « traitement » concerne uniquement les flux d'ordures ménagères et de « tout-venant » des déchetteries, détaillée ci-dessous :

- les opérations de transfert des déchets sur les quais de transfert,
- les opérations de transport depuis les quais de transfert vers les lieux de traitement,
- les opérations de séparation et de préparation des ordures ménagères résiduelles (OMR) en CSR,
- les opérations d'élimination finale des déchets ultimes.

Administration du Syndicat

Le budget en charge de l'administration du Syndicat est dénommé « budget principal Structure ». C'est un Service Public Administratif (nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2024), non soumis à la TVA. Le second budget, dénommé « budget annexe traitement » est géré en régie à autonomie financière en Service Public Industriel et Commercial depuis le 1^{er} janvier 2019 (nomenclature M4), il est assujetti à la TVA.

Les populations DGF des collectivités adhérentes sont stables entre 2024 et 2025.

- Population 2024 : 266 251 habitants
- Population 2025 : 266 421 habitants

La répartition de la population par collectivité, pour les années 2024 et 2025, est donnée dans le tableau suivant :

Collectivités adhérentes	Pop DGF 2024	Pop DGF 2025	% évolution 2024/2025
CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	77 643	77 793	+0.19%
CC AIRVAUDAIS VAL DE THOUET	7 438	7 458	+0.27%
CC DU THOUARSAIS	37 272	37 131	-0.38%
CC MELLOIS EN POITOU	50 220	50 249	+0.06%
CC PARTHENAY GATINE	26 937	26 713	-0,83%
SMC	51 235	52 206	+ 1,90%
CC VAL DE GATINE	15 506	14 871	-4.10%
TOTAL	266 251	266 421	+0.06%

Mise en route de l'usine de traitement des déchets TVME en 2025-2026

Pour rappel, l'usine de Tri Mécano Biologique a été arrêtée le 15 février 2023 afin de procéder à des travaux importants de modernisation et de transformation de la valorisation. L'entreprise AR-VAL, titulaire des lots n°2 et 3 (broyage, bio-séchage et installation du process de tri et de fabrication du Combustible Solide de Récupération) a été placée en redressement judiciaire le 1^{er} juin 2023 et rachetée par l'entreprise SOURCES le 6 octobre 2023.

Les 2 marchés du SMITED ont été repris mais le projet a pris 2 mois de retard à la suite de cette situation d'incertitude.

Les travaux ont démarré le 18 mars 2023 et devaient se terminer le 15 mai 2024. Après un nouveau retard d'un mois, le démarrage a finalement eu lieu le 30 juillet 2024 pour le lot n°2 et au 26 août 2024 pour le lot n°3. Les essais en charge et la phase de Mise en Service Industrielle devaient se terminer le 9 décembre 2024 par la réception de l'installation. Or, l'entreprise AR-VALS a rencontré, encore pendant toute l'année 2025, d'importantes difficultés à procéder à la mise en route des équipements. La phase de marche probatoire, réalisée les 2 dernières semaines du mois d'août 2025, n'a pas permis d'atteindre les performances de bio séchage. L'entreprise décide donc de stopper les essais, et après la réalisation de constats contradictoires réalisés par un commissaire de justice, décide de retirer ses équipes du chantier à la fin du mois de septembre 2025. Les équipes du SMITED reprennent alors la main sur l'exploitation en autonomie. Des négociations de sortie des 2 marchés s'engagent avec les entreprises AR-VALS et Sources.

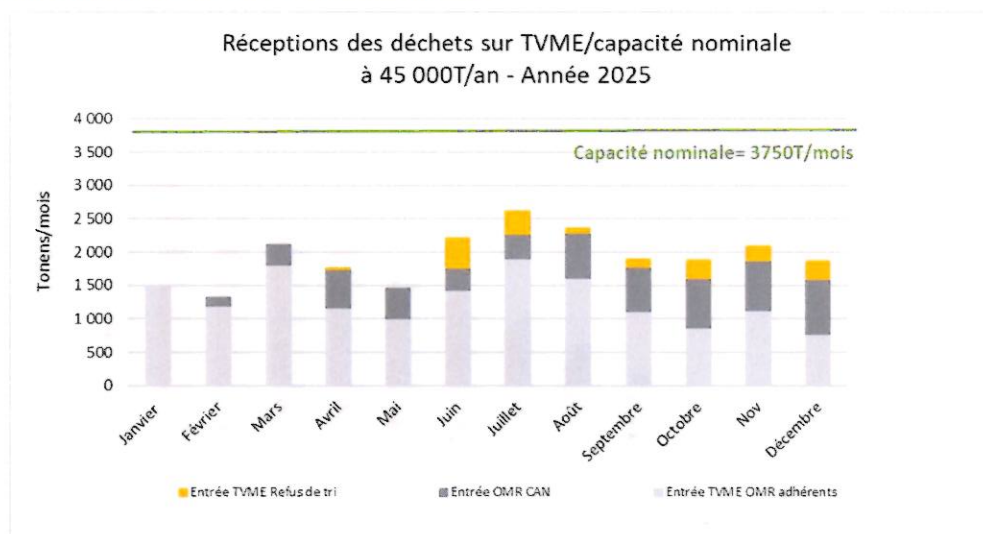
M. le Président précise qu'à ce jour, 4 lots ne sont toujours pas réceptionnés.

Ce retard dans la mise en route de la nouvelle usine entraîne le détournement d'une partie des Ordures Ménagères Résiduelles sur les installations de stockage des déchets non dangereux de SUEZ à Amailloux et à Sommières du Clain, tout en conservant une partie des charges de fonctionnement de la nouvelle usine. Ainsi, le budget « traitement » 2025 devrait, de nouveau, clôturer en déficit.

L'année 2026 sera consacrée à la recherche d'améliorations techniques sur les équipements de bio-séchage et sur le process afin d'atteindre la capacité nominale espérée. Le Combustible Solide de Récupération (qualité pré calcination) devra être prêt au démarrage de la cimenterie Heidelberg d'Airvault, décalée au printemps 2026.

En 2025, l'usine TVME aura réceptionné environ 23 041 tonnes (sur 45 000 tonnes en capacité nominale) dont 15481 tonnes d'OMr des collectivités adhérentes, 5 846 tonnes d'OMr de la CAN et 1 714 tonnes de refus de tri de la SPL UniTri. La répartition des flux entrants figure sur le graphique ci-dessous.

M. le Président souligne que l'usine aura traité que la moitié des tonnes prévues, en lien avec la faible capacité de séchage et suite aux différents arrêts constatés en 2025.



Les prévisions 2026 de déchets à traiter sur l'usine sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Origine des déchets	Nature des flux	Quantités prévisionnelles totales 2026	Quantités prévisionnelles sur TVME 2026
Collectivités adhérentes	Ordures ménagères résiduelles	29 300 T	22 600 T
Collectivités adhérentes	Tout-venant déchetteries	8 400 T	
Entente CA du Niortais	Ordures ménagères résiduelles	3 900 T	3 900 T
Marché CA du Niortais	Ordures ménagères résiduelles	5 000 T	5 000 T
SPL Uni Tri	Refus de tri	4 800 T	4 800 T
TOTAL		51 400 T	36 300 T

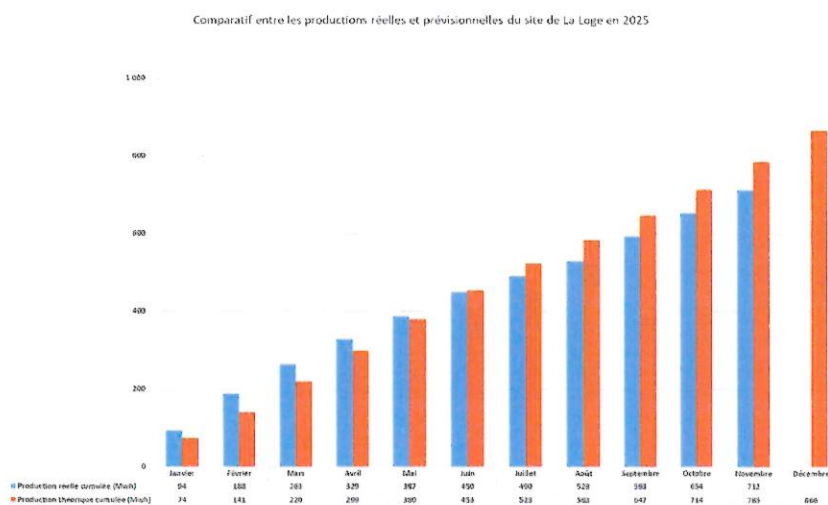
M. le Président précise que la fin du marché avec la CAN est prévue cette année.

Mme la directrice informe le syndicat qu'une consultation publique est en cours sur la poursuite de l'activité de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de SUEZ à Amailloux. Étant donné que SUEZ n'a pas encore l'autorisation de poursuivre leur activité, le groupe n'a pas lancé les travaux de création du nouveau casier. L'entreprise demande le détournement des tonnes vers l'ISDND de Sommières du Clain (86) pendant 9 mois pour permettre la réalisation de ces travaux. Le SMITED a pris contact avec SUEZ pour une prise en charge du surcoût de transport, lié à cette demande. Le montant estimé de ce surcoût s'élève à environ 70 000€ HT et sera finalement pris en charge par SUEZ. Un avenant au marché sera réalisé en ce sens. Ce schéma se mettra en place sous réserve que l'autorisation de poursuite d'activités de SUEZ à Amailloux est renouvelée.

Passage en post-exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la Loge 2

Pour rappel, le centre de stockage de la Loge 2 a fermé définitivement le 15 novembre 2023.

Des travaux de couverture des derniers casiers et de raccordement des puits de biogaz ont été terminés en 2025. L'entreprise 3D énergies, qui gère l'installation de valorisation des biogaz, issus des massifs de déchets (Loge 1 et 2) a de nouveau attiré l'attention du SMITED sur la fragilité du modèle économique de production d'énergie électrique verte sur le site. En effet, le prix de rachat de l'électricité a, de nouveau, baissé au 1^{er} janvier 2026 passant de 130€ MWh en 2024 (Obligations d'Achat) à 69€ MWh en 2025 et seulement 44€ MWh en 2026. De plus, des travaux importants de maintenance sont à programmer sur les aérothermes et les moteurs après 16 années de fonctionnement. Les productions de biogaz attendues sont inférieures aux prévisions et de qualité parfois médiocre (présence d'H₂S) comme le montre le graphique ci-dessous.



M. le Président rappelle que le contrat se terminera dans 4 ans et qu'en début d'année, le SMITED a renoncé à la redevance de 6000€/an pour pallier une diminution du prix de rachat de l'électricité et de la production de biogaz inférieure aux prévisions.

Mme la directrice informe les élus que le modèle économique se dégrade et l'installation est vieillissante. 3D énergies sollicite le SMITED pour que notre torchère prenne le relais. Une réunion aura lieu prochainement pour échanger sur le sujet.

Mme la responsable du pôle prévention-transport-stockage explique que la torchère a pris le relais la semaine dernière pour pallier un moteur en panne. Cela a bien fonctionné. Elle ajoute que les casiers de l'ISDND présentent des capacités de biogaz plus importantes que ce que 3D énergies prélève aujourd'hui. M. le Président annonce qu'il faudra étudier, probablement très prochainement, la mise en place d'une nouvelle torchère sur le site.

Ainsi, il sera nécessaire en 2026 de rencontrer la DREAL pour évoquer cette problématique et envisager des solutions alternatives de traitement des biogaz.

Un projet de développement d'un nouveau parc solaire sur le site de la Loge 2 pourra être envisagé sur le prochain mandat.

Le service Transfert -Transport

Le service « transfert -transport » s'est adapté, toute l'année 2025, aux aléas de fonctionnement de l'usine TVME. Cette souplesse est très appréciable en exploitation au quotidien.

M. le Président explique que nous faisons appel à un prestataire de service, uniquement en cas de nécessité (marché de prestations de service avec l'entreprise Brangeon).

Pour l'année 2026, le service transport sera à recalibrer une fois le rythme de croisière établi sur l'usine et le débouché CSR sur la cimenterie d'Airvault en place et fonctionnel.

L'étude d'élargissement de la compétence « traitement »

L'étude, réalisée par le cabinet ECO-GEOS, s'est terminée en novembre 2024. Elle a permis d'étudier la mise en conformité réglementaire de la compétence traitement aux flux des déchets recyclables et des biodéchets avec l'élaboration d'un schéma cohérent de transfert multi-déchets sur le département des Deux Sèvres en intégrant la mise en service du centre de tri de la SPL UniTri en 2025.

Au regard des difficultés rencontrées sur l'usine TVME, les élus ont décidé de suspendre ce projet.

2.2/ Evolution des tonnages 2025/ 2026

L'évolution prévisionnelle des tonnages de déchets qui serviront de base à la facturation 2026 est présentée dans le tableau ci-dessous. Pour mémoire, il s'agit des productions du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) :

Evolution des tonnes contributives SMITED79	2024	2025	2026	Evolution OMR 2025/2026
	OMR			
CA du Bocage Bressuirais	6 892	6 959	6 603	-5,12 %
CC Airvaudais Val du Thouet	878	855	826	-3,39 %
CC du Thouarsais	4 201	4 231	4 098	-3,14 %
CC Mellois en Poitou	7 563	7 321	6 949	-5,08 %
CC Parthenay Gâtine	3 748	3 635	3 463	-4,73 %
SMC	6 952	6 695	6 456	-3,57 %
CC Val de Gâtine	1 615	1 515	1 443	-4,75 %
TOTAL PAR FLUX	31 849	31 211	29 838	-4,40 %

POUR LES « TOUT-VENANT » DE DECHETTERIES :

Evolution des tonnes contributives SMITED79	2024	2025	2026	Evolution TV 2025/2026
	TOUT VENANT			
CA du Bocage Bressuirais	2 497	2 353	2 199	-6,54 %
CC Airvaudais Val du Thouet	596	542	429	-20,85 %
CC du Thouarsais	1 330	1 321	1 157	-12,41 %
CC Mellois en Poitou	2 794	2 789	2 629	-5,74 %
CC Parthenay Gâtine	1 191	1 279	1 173	-8,29 %
SMC	1 585	1 431	1 108	-22,57 %
CC Val de Gâtine	605	720	664	-7,78 %
TOTAL PAR FLUX	10 598	10 435	9 359	-10,31 %

M. le Président souligne un écart important de baisse du « Tout-venant » entre les collectivités. La mise en place des filières REP par certaine collectivité a contribué à cette diminution.

Tonnes contributives (OMR + TV) 2025	41 641	-1,9 %
Tonnes contributives (OMR + TV) 2026	39 197	-5,9 %

Les quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles et de « Tout-Venant » de déchetteries des collectivités adhérentes, qui serviront de base pour la facturation des contributions 2026, s'élèvent à **39 197 T**, soit une baisse de **-5,9%** et **2 444 tonnes entre 2025 et 2026** (contre 806 tonnes par rapport entre 2024 et 2025).

2.3/ Orientations budgétaires 2026

2.3.1/ Evolution des dépenses de fonctionnement

BUDGET SPIC « Traitement »

L'année 2026 sera principalement marquée par l'amélioration technique à réaliser sur l'usine afin d'augmenter la capacité annuelle et produire un Combustible Solide de Récupération de qualité pour la nouvelle cimenterie Heidelberg à Airvault.

Les dépenses 2026 seront principalement impactées par :

- Le retard pris sur le démarrage de l'usine en capacité nominale et l'obligation de détourner des OMR vers les ISDND privés de Suez et la reprise du déficit 2025 sur l'exercice 2026,
- Le décalage du démarrage de la cimenterie Heidelberg d'Airvault au printemps 2026, qui oblige le SMITED à arrêter régulièrement le process de préparation du CSR et/ou trouver d'autres exutoires avec des droits d'entrée plus élevés et des coûts de transport plus importants car plus éloignés de Champdeniers,
- Une éventuelle hausse de TGAP sur les tonnes traitées en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux en fonction du budget 2026 qui sera voté par l'Assemblée nationale,
- La prise en compte de l'intégralité des amortissements de nouvelle usine.
- De nouveaux recrutements pour renforcer le service entretien-maintenance de l'usine, les missions prévention, hygiène –sécurité et le pilotage des travaux d'amélioration des process de l'usine,
- Reprise du déficit 2025 sur l'exercice 2026.

BUDGET SPA « Structure »

Les dépenses sur le budget « structure » seront contenues pour 2026 sur les mêmes bases que les dépenses de 2025 et comprennent :

- Charges de personnels de statut public,
- Amortissement et financement partiel des travaux des locaux sociaux.

Dépenses de personnel

Les effectifs du SMITED au 1^{er} janvier 2026 sont détaillés ci-dessous par service :

- ☞ Service administratif, financier et ressources humaines : 5 agents
- ☞ Service TVME : 13 agents
- ☞ Service Transport : 4 agents
- ☞ Service Quais de transfert et ISDND post-exploitation de La loge : 5 agents

Avec la Directrice, le SMITED compte 28 agents à temps plein au 1^{er} janvier 2026.

Les perspectives de recrutement pour 2026 concernent :

- ✓ Le service entretien-maintenance de l'usine en fonction des choix d'externalisation de la maintenance,
- ✓ Un renfort sur les missions de prévention Hygiène -Sécurité et la Qualité,
- ✓ Un chargé de mission en renfort pour piloter les travaux d'améliorer des process de l'usine.

2.3.2/ Evolution des recettes de fonctionnement

BUDGET SPIC « Traitement »

Dans le contexte présenté ci-dessus, le tarif des contributions 2026 a été voté à hauteur de 262€ HT/T qui se décompose ainsi :

Détail des différents postes	Tarif 2026 en € HT/T
Post exploitation ISDND Loge 1 et 2– Coulonges Thouarsais	18€ HT/T
Transfert : Quais de transfert de Coulonges Thouarsais, Bressuire, Sainte-Eanne et Melle	14€ HT/T
Transport	23€ HT/T
Traitement OMR et Tout-Venant déchetterie	197€ HT/T
Déficit prévisionnel 2025	10€ HT/T
TOTAL	262€ HT/T

Le Président informe les élus que les principales recettes du budget « Traitement » seront donc pour 2026 :

- Les contributions des adhérents : tonnages année N-1 x coût à la tonne de 262 € HT/T,
- La participation de la CAN dans le cadre de la convention d'entente : 3 900 T x coût à la tonne de 183 € HT/T,
- La participation de la CAN dans le cadre des marchés publics (169,46€ HT/T) pour 5000T/an
- La participation de la SPL UniTri dans le cadre de la reprise des refus de tri (153,15€ HT/T) pour 4800T/an,
- Le remboursement des prestations de transfert des emballages par la CCT (20,14 € HT/T),
- Les recettes de prestations de service pour le traitement des déchets sur le TVME.

Mme la directrice explique que si le TVME ne peut absorber les tonnes du marché avec la CAN, celles-ci iront en Installation de Stockage dans le cadre de notre marché avec SUEZ.

En 2026, les recettes correspondantes sont estimées ci-dessous :

- Contributions des adhérents : 10 269 614€ HT
- CAN Entente : 713 700€ HT
- CCT : 37 000€ HT
- Prestations de services CAN : 855 000€ HT
- Prestations de services SPL Uni Tri : 753 600€ HT

BUDGET SPA « Structure »

Le budget primitif SPA « Structure » 2026 s'équilibrera avec :

- La contribution aux charges de structure, demandée aux collectivités adhérentes, qui sera de 1,80€ TTC/habitant en 2026 (identique à 2025) pour 266 421 habitants DGF soit une somme de 479 558€ TTC,
- Le remboursement par le budget SPIC des charges salariales des agents de droit public affectés à la régie à autonomie financière.

2.3.3/ Evolution en matière d'investissement

BUDGET SPIC « Traitement »

Les premiers besoins d'investissement 2026 proposés sont détaillés ci-dessous :

- Le paiement du solde des marchés de travaux du TVME et de la maîtrise d'œuvre avec l'étude des performances pour les lots ventilation et traitement de l'air vicié,
- La réalisation d'une nouvelle mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et travaux d'adaptation des équipements de l'usine pour atteindre les performances attendues,
- Le renouvellement de quelques caissons très vétustes pour équiper les quais de transfert de Melle de de La Loge.

M. le Président s'interroge sur la nécessité d'inscrire au budget la location d'un caisson chaudière pour le séchage et de changement des échangeurs de chaleur. Il est proposé d'inscrire une somme au budget 2026 afin de ne pas bloquer la réalisation de travaux d'amélioration du bio séchage.

M. Frédéric BERTHONNEAU suggère un pilotage de l'installation différent selon la saison avec une activité maximale en été et modulée en hiver afin de limiter l'apport complémentaire de chaleur à ce moment. M. le président répond que cela est à étudier mais qu'il n'y a pas de saisonnalité dans la production des déchets sur notre territoire.

BUDGET SPA « Structure »

Les premiers besoins d'investissement 2026 proposés sont détaillés ci-dessous :

- La réfection de la toiture et la réalisation de travaux pour améliorer la performance énergétique du siège administratif,
- Renouvellement de matériels informatiques,
- Mise en place d'un système de pointeuse,
- Remplacement de 2 anciens véhicules VL par un nouveau véhicule en boîte automatique.




M. Étienne FOUCHE demande pourquoi investir dans une pointeuse ? Mme la directrice répond que cela permet de mieux gérer le temps de travail. Mme Maïté COME ajoute que la pointeuse et surtout pour objectiver les décisions par rapport à l'annualisation du temps de travail et de travailler en toute transparence.

2.3.4/ Point sur l'endettement du SMITED

BUDGET SPIC « Traitement »

La synthèse de l'année 2026 sur le budget SPIC « Traitement » est la suivante :




Synthèse au 01/01/2026 (Budget : Traitement déchets - SMITED)

 Notionnel	Nombre de financements	9	21 815 488,26 € CRD (au 01/01/2026)
	Durée de vie résiduelle	24 ans et 2 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	17 ans	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	70,20 %	3,07 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2026)
	Taux variable (part de l'encours)	26,92 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	2,88 %	
 Annuités	Capital	1 201 043,31 € *	1 841 254,71 € * Annuité (due sur l'exercice 2026)
	Intérêts	640 211,40 € *	
	ICNE au 31/12/2026	94 000,89 € *	

BUDGET SPA « Structure »

La synthèse de l'année 2026 sur le budget SPA « Structure » est la suivante :

Synthèse au 01/01/2026 (Budget : Structure)

 Notionnel	Nombre de financements	1	164 086,30 € CRD (au 01/01/2026)
	Durée de vie résiduelle	19 ans	
	Durée de vie résiduelle moyenne	19 ans	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	100,00 %	3,61 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2026)
	Taux variable (part de l'encours)	0,00 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	0,00 %	
 Annuités	Capital	6 075,26 €	11 971,24 € Annuité (due sur l'exercice 2026)
	Intérêts	5 895,98 €	
	ICNE au 31/12/2026	1 439,57 €	

Le comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2026.

3/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Président propose des évolutions des statuts du Smited79.

L'article 2 serait modifié ainsi qu'il suit :

Texte statut du 1^{er} mars 2019 :

« *Les compétences obligatoires :*

- Les opérations de transfert et de transport des déchets non valorisés après collecte,
- Les opérations de préparation et de séparation des ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur les installations gérées par le syndicat,
- Les opérations de traitement final y compris la valorisation des fractions préparées et séparées par lui ou apportées directement sur une installation gérée par le syndicat ».

Texte proposé en remplacement :

Les compétences obligatoires concernent les déchets résiduels après collecte pour les opérations suivantes :

- Les opérations de transfert et de transport,
- Les opérations de préparation de Combustibles Solides de Récupération (séchage, tri et fabrication),
- Les opérations de valorisation énergétique et/ou matière ainsi que le traitement final de la partie non valorisée.

L'article 3 serait modifié ainsi qu'il suit :

Texte statut du 1^{er} mars 2019 :

« Le siège du syndicat est fixé à CHAMPDENIERS, ZAE de Montplaisir »

Texte proposé en remplacement :

Le siège du syndicat est fixé 13 rue René Bizard ZAE de Montplaisir à CHAMPDENIERS.

L'article 5 serait modifié ainsi qu'il suit :

Texte statut du 1^{er} mars 2019 :

« Adhérents dont la population **DGF** est égale ou supérieure à 2500 habitants : le nombre de représentants est égal au quotient de la population **DGF** par 5000, arrondi au nombre entier supérieur s'il comporte une décimale égale ou supérieure à 5, au nombre inférieur dans le cas contraire ».

Texte proposé en remplacement :

Le nombre de représentants est égal au quotient de la population **DGF** par 9000, arrondi au nombre entier supérieur s'il comporte une décimale égale ou supérieure à 5, au nombre inférieur dans le cas contraire.

Collectivités adhérentes	Population DGF 2025	Répartition délégués statuts 2019 avec ratio 5000 hab. DGF.	Délégués Titulaires		
			Répartition délégués projet de statuts 2026 avec ratio 9000 hab. DGF.	Nombre de délégués avec arrondis	Différence /situation actuelle
CA du Bocage Bressuirais	77 793	15	8,64	9	-6
CC Airvaudais Val du Thouet	7 458	1	0,83	1	0
CC du Thouarsais	37 131	8	4,13	4	-4
CC Mellois en Poitou	50 249	10	5,58	6	-4
CC Parthenay Gâtine	26 713	6	2,97	3	-3
SMC	52 206	10	5,80	6	-4
CC Val de Gâtine	14 871	3	1,65	2	-1
TOTAL	266 421	53	29,60	31	-22

M. le Président rappelle que la participation moyenne aux comités syndicaux est de 54% sur le mandat actuel. L'objectif de cette diminution est d'avoir plus d'élus concernés. Il est compliqué de mobiliser la totalité des élus.

Mme Dominique REGNIER souligne qu'il faut être très disponible pour assister aux réunions et suggère de choisir les élus parmi les retraités. M. le Président répond qu'il n'y a que 4 ou 5 comités syndicaux dans l'année.

Texte statut du 1er mars 2019 :

« Les adhérents désignent des délégués suppléants dans la limite du nombre de délégués titulaires, appelés à siéger au comité avec voix délibérante en cas d'empêchement d'un délégué titulaire ».

Texte proposé en remplacement :

Les collectivités adhérentes désignent des délégués suppléants, appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérante en cas d'empêchement d'un délégué titulaire sur la base d'un suppléant par collectivité adhérente < à 50 000 habitants DGF et 2 suppléants pour les collectivités > à 50 000 habitants DGF.

M. le Président souhaite que les élus suppléants soient systématiquement invités aux Comité syndicaux. L'objectif est d'avoir un membre suppléant par territoire et non associé à un membre titulaire. Il rappelle qu'un membre suppléant ne peut voter en présence du membre titulaire.

Collectivités adhérentes	Population DGF 2025	Répartition délégués suppléants Statuts 2019 avec ratio 5000 hab. DGF.	Délégués Suppléants	
			Répartition délégués projet de statuts 2026 avec ratio 9000 hab. DGF.	Différence /situation actuelle
CA du Bocage Bressuirais	77 793	15	2	-13
CC Airvaudais Val du Thouet	7 458	1	1	0
CC du Thouarsais	37 131	8	1	-7
CC Mellois en Poitou	50 249	10	2	-8
CC Parthenay Gâtine	26 713	6	1	-5
SMC	52 206	10	2	-8
CC Val de Gâtine	14 871	3	1	-2
TOTAL	266 421	53	10	-43

Il est également proposé de réduire le nombre d'élus au bureau syndical comme suit :

Collectivités adhérentes	Population DGF 2025	Répartition délégués suppléants Bureau Syndical	Délégués au Bureau Syndical	
			Nouvelle proposition de répartition des élus au Bureau Syndical	Différence /situation actuelle
CA du Bocage Bressuirais	77 793	2	2	0
CC Airvaudais Val du Thouet	7 458	1	1	0
CC du Thouarsais	37 131	2	1	-1
CC Mellois en Poitou	50 249	2	2	0
CC Parthenay Gâtine	26 713	1	1	0
SMC	52 206	3	2	-1
CC Val de Gâtine	14 871	2	1	-1
TOTAL	266 421	13	10	-3

M. Frédéric BERTHONNEAU explique qu'il serait intéressant d'avoir 2 ou 3 élus de n'importe quel territoire avec des compétences pour apporter leur connaissance.

M. le Président annonce que si le bureau n'est pas délibératif, il pourra se tenir en visioconférence.

Le Comité syndical donne un avis favorable à l'unanimité concernant les propositions de modifications des statuts du Smited79 au prochain Comité syndical du 26 février 2026.

Programme des prochaines réunions	Dates à retenir	Ordre du jour principal
Comité syndical	Jeudi 26 février 2026 à 9H Avec déjeuner fin de mandat	CFU 2025 et vote des Budgets primitifs 2026 Modifications des statuts
Conférence Entente CAN-SMITED	Jeudi 26 février 2026 à 14H	
Comité syndical	Objectif : Juin 2026	Installation du nouveau comité syndical et élections de l'exécutif

M. le Président insiste sur la date du 26 février 2026 afin que les élus soient présents pour pouvoir délibérer.

Mme la directrice ajoute qu'une commission d'appel d'offre aura lieu le 11 février 2026 à 10h concernant :

- Marché de location full service de tracteurs routiers poids lourds sans chauffeur pour le service transport du Smited,
- Marché de prestations de ménage pour les locaux sociaux et administratifs du Smited,
- Maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le bâtiment administratif du Smited

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité syndical est levée à 11h15.

**Le Secrétaire,
Frédéric BERTHONNEAU**

**Le Président du SMITED,
Yves CHOUTEAU**

